



Nos conditions générales de vente

***Devise de l'assiette créole : La qualité, Le goût traditionnel,
La quantité***

A l'assiette créole, vous y trouverez LA GARANTIE de la fraîcheur de nos plats, une cuisine non grasse suite à un dégraissage complet des viandes (poulet, gigot, porc et bœuf).

Afin d'être dans les délais de livraison, pour certaines manifestations, nos plats sont préparés la veille et mis en chambre froide.

Aussi, pour une question d'organisation et afin de bien vous servir, votre commande doit nous parvenir le plus rapidement possible.

Les conditions de vente doivent nous être retournées, signées par fax ou courrier suivies de la mention lu et approuvé. Après signature Aucune réclamation ne sera acceptée.

Devis

Nos prix sont établis au cours réel et non par anticipation

Clause n° 1 :

Le devis est valable 1 mois à partir de sa date d'émission. Les demandes au delà de six mois ou un an sont à titre approximatif (nous ne pouvons pas prévoir les augmentations de nos fournisseurs, essence ou autres)

Clause n° 2 : Particuliers et Entreprises

Particuliers. Règlement par chèque ou espèces.

40% à la commande, le solde de 60% 15 jours avant la manifestation. Selon le montant total dû, l'assiette créole se réserve le droit de demander un chèque certifié de la banque.

Administrations, Associations, Entreprises, Clubs, Comités d'entreprises 40 % à la commande, le solde 8 jours avant la manifestation.

Les administrations se doivent de verser, à la réservation, **l'acompte de 50% par chèque**. Nous acceptons les règlements administratifs ne dépassant pas 30jours.

Clause n° 3 : Sollicitation à plus d'un mois

40% à la réservation et 60% 15 jours avant la manifestation. Possibilité de paiement fractionné en 4 fois, et quelques soit l'accord le solde doit être versé 8 jours avant la manifestation.

Moins d'un mois (trois semaines) le montant total de la commande est exigé envoi par courrier à

L'assiette créole 1, rue de la paix 94600 Choisy le Roi ou déposer à notre local.

Les commandes d'un délai de 15 jours seront prises en compte sous réserve des préparatifs et des disponibilités fournisseurs. Versement total de la somme dû En cas de non versement du règlement

L'assiette créole se réserve le droit d'annuler la commande sans aucun dédommagement.

Clause n° 4 : Acompte

Lors de votre demande de réservation pour valider votre commande, veuillez nous

Faire parvenir un **chèque d'acompte de 50% du montant total de votre devis**, pour le solde voir clause n°2

Location de matériel : un chèque de caution sera réclamé à la réservation.

Prestation de service : En prévision de dépassement d'horaire un chèque de caution devra être versé.

Clause n° 5 a) Envoi du règlement par courrier et toute correspondance :

En ordinaire à l'assiette créole 1, rue de la paix 94600 Choisy le Roi

Recommandé en AR **PERROCHAUD Maurice** L'assiette créole 1, rue de la paix 94600 Choisy le Roi

Clause n° 5 b) **Nos prix sont établis : hors prestations de services, nappages, vaisselles, livraison**

Clause n° 6 Livraison :

Paris et île de France. Tarif selon Zone

En cas de récupération de matériel il sera compté un allé retour (sauf en cas de retour par vos soins)

Clause n° 7 Prestations :

Les devis des prestations heure d'arrivée, de départ, présence du personnel ne seront pas modifiables après signature.

En cas de non respect de la durée des prestations et des engagements pris, un chèque de caution sera demandé et restitué. En cas de dépassement celui-ci sera dû. Minutes supplémentaires facturées sur la base d'une heure.

Exemple de calcul Sollicitation de 2 heures hors décoration cocktail ou buffet froid

Facturé 4 heures (une heure pour la mise en place + 2H de prestation + une heure pour la fin) dans le cadre de couverts jetables.

Pour les buffets chauds : prévoir 2 h avant et 2 heures après total (4h) + heures de sollicitations

Pour le bon déroulement de notre service Toute sollicitation doit être faite par contrat et signé

Afin d'assurer une bonne mise en place, le lieu doit être dégagé de tous objets et de personnes.

Clause n° 8 Pour les cocktails et manifestations entreprises. Afin d'assurer notre service dans les meilleures conditions, veuillez à ce que vos clients ne soient pas présents sur le lieu avant le début de la manifestation. Dans le cas contraire, L'assiette créole ne pourra pas être tenue responsable d'un éventuel retard

Clause n° 8 a) Définition des tâches

Avant la manifestation, un contrat sera établi précisant toutes les prestations fournies par L'Assiette Créole, les heures d'arrivée, les heures de départ et la fourniture de matériel.

Seule la personne signataire du contrat ou un délégué est notre interlocuteur.

Cas de non respect L'assiette créole ne pourra pas être tenue responsable

Clause n° 9 Heures d'arrivées et de départ

Le signataire du contrat ou son représentant validera l'heure d'arrivée et de départ de nos intervenants sur le carnet prévu à cet effet, avec signature des deux parties.

Clause n° 10 Stationnement et livraison Paris et Banlieue

Un air de stationnement doit être réservé pour nos véhicules pendant toute la durée de la livraison et manifestation, En cas d'impossibilité de stationnement, nous ne pourrions assurer la livraison et les prestations de services. Aussi, pour pallier ce problème (fourrière, Verbalisation ...), et pouvoir vous assurer le meilleur service, un chèque de caution de 600 € sera demandé avant la manifestation. Celui-ci vous sera restitué en cas de non verbalisation.

Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé. Cependant, la différence avec les frais engagés sera reversée au client.

Clause n° 11 Tarif horaire des personnels

Clause n° 11 a) Le chef : 45€00 ttc

Clause n° 11 b) Serveur ou serveuse : 40€00 ttc

Clause n° 12 Déplacement et livraison tarif selon secteur

a) Paris Région Parisienne

b) Province

Frais de déplacement compté sur la base de 2 jours pour une personne et selon les zones.

Le client se doit d'assurer la réservation des chambres et nous faire parvenir les justificatifs de réservation les frais de séjour seront inclus dans le devis (repas- trois par jour- et chambre d'hôtel)

Clause n° 13 Matériel:

Le donneur d'ordre se doit de louer le matériel dont nous aurions besoin

Pour toute location, un chèque de caution devra être versé

Matériel électrique, le client se doit de vérifier l'ampérage du lieu de réception et respecter les consignes de sécurité du fabricant.

En cas de non respect des consignes L'assiette Créole ne pourra pas être tenu pour responsable.

Le matériel loué doit être contrôlé en présence du représentant de L'assiette Créole et y inscrire les remarques

(Quantité, Salissure, Disfonctionnement). En cas de non application de cette consigne, aucune réclamation ne sera admise. En cas de dommage, la réparation sera à la charge du client.

Clause n° 14 Nettoyage

Avant notre prise de service un état des lieux sera fait avant et après. Nous n'assurons que le nettoyage de l'espace occupé (cuisine).

Les sacs poubelles 110l doivent être fournis par le client (ou compter dans le devis).

Clause n° 15 Manifestation avec programme (ex: repas servi à 20h)

Tout retard pris en raison d'un dysfonctionnement électrique (ex : panne de courant, ampérage insuffisant, disjonction de compteur ou autres...) indépendant de notre volonté, l'assiette créole ne peut être tenu pour responsable. Aussi, le donneur d'ordre se doit de nous **ré attribuer le temps réel perdu sans aucunes pressions,** et d'avertir les invité(e)s du retard de services engendré. Un supplément de facturation sera établi. Celui-ci ne peut prétendre à aucun geste commercial ni d'avoir de L'assiette créole La facture sera dû dans son intégralité + le supplément de facturation du dépassement horaire

Clause n° 16 Début et Fin de réceptions

Le client se doit d'avertir ces invités du début et de la fin de la réception.

Clause n° 17- Location de salles

Nous travaillons en collaboration avec des loueurs de salle Il est demandé 40 % à la réservation, Le solde trois semaines avant la location. Règlement espèces ou chèque certifié de la banque (Les frais vous seront déduits). En cas de non respect de ces conditions, le propriétaire de la salle se réserve le droit d'annuler la demande.

Règlement Espèce ou par chèque établi à l'ordre de l'assiette créole

Clause n° 18- Obligation du client

Le client se doit de vérifier l'état de sa commande et y poser les réclamations nécessaires à la livraison, Le client se doit de remettre la marchandise au frais.

Il est à rappeler que, pour cause de chaleur dans les salles de réception, certains plats étant très sensibles peuvent tourner (ex : pâté en pot, haricots rouges, plats à base de cabri, riz composé ...). Idem pour certains desserts qui peuvent se liquéfier (Ex : flan et blanc mangé coco...).

En cas d'insuffisance de chambre froide, il est conseillé de mettre les plats dans un lieu aéré, loin de toute source de chaleur (surtout en été).

Clause n° 19- Réclamation

S'agissant de denrées périssables, **les réclamations doivent être posées le jour de la livraison.**

Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée.

Le client se doit de ne pas toucher et de ne pas servir la nourriture, tant qu'une constatation par nos soins soit effectuée.

Afin de vérifier le bien fondé de la réclamation, la totalité de la marchandise livrée doit être mise de côté.

En cas d'une éventuelle intoxication alimentaire, n'acceptons qu'un rapport d'analyse médicale qui doit nous être fourni.

Les avoirs sont établis sur justificatifs de preuves visuelles.

En cas de non respect de la marche à suivre, aucun avoir ne pourra être délivré.

Clause n° 20

Plats ou cocktails de dégustations et repas tests Remise de 10 % sur le tarif, sauf alcool, livraison

Clause n° 20a) Reste de marchandise:

Après la réception la marchandise reste à disposition du client

Afin de récupérer notre matériel vide Le soir même de la manifestation, le client se doit de fournir des ustensiles

en conséquence pour transvaser le reste des aliments restant Dans le cas contraire sur facturation, L'assiette créole peut fournir différentes barquettes plats etc La demande devra être faite à la commande Une non prévoyance de récupération des aliments **restera à notre disposition Le client ne pourra prétendre à aucun avoir, ni à un, remboursement,**

Tarif des barquettes

Barquettes micro onde de 500cc les 20> 12€00 / 760cc les 20> 18€00 / 1200cc les 20 22€00

Barquettes charcutière 500cc les 250 > 25€80 / 1000cc les 250> 31€50 / Plats alu rectangle les 10> 25€00 /

Boîtes lunchs, Pâtisserie les 10 pièces 15€00 / pt Film alimentaire le rouleau 9€60 /Grand modèle 20€80

Sac plastique les 100> 11€50 / Sac poubelle de 110 litres les 25 >15€30